Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la SCI Michel THOMAS:

Sur convocation de sa gérante, Madame THOMAS BLONDEL, les associés de la SCI MICHEL THOMAS se sont réunis le ***3 Novembre 2005 à 14h30*** au siège social sis ***67 Bd Exelmans 75016 PARIS*** en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite par la gérante conformément aux dispositions statutaires.

La gérante dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

– sa lettre de démission;
– les récépissés des lettres de convocation;
– le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.
– la feuille de présence;

Sont présents :

- L'Indivision Michel THOMAS – 67 Bd Exelmans 75016 PARIS Non représentée.
- Monsieur Didier THOMAS – 33 Rue du Louvre 78000 VERSAILLES
- Monsieur Eric THOMAS – Résidence Grand Siècle – 2 Place Royale 78000 VERSAILLES
- Monsieur Thibault THOMAS – 29, Rue de la Cure d'Air 91400 ORSAY

Pouvoir du 1/11/05

L'assemblée est présidée par Madame THOMAS BLONDEL, gérante, assistée de Monsieur THOMAS Didier., associé scrutateur.

La présidente constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble trois..parts et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts.

La présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– démission de la gérante actuelle, Madame THOMAS BLONDEL,
– quitus de sa gestion en qualité de gérante de la SCI,
– nomination d'un nouveau gérant

La discussion est ouverte, et la gérante a répondu aux demandes de renseignements des associés. Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par la gérante,

- accepte la démission de Madame THOMAS BLONDEL, 2 voix pour 1 Abstention.

EXACOMPTA

- donne quitus à cette dernière pour sa gestion, - 2 voix pour - - 1 Abstention -

- nomme en qualité de gérant Monsieur Thibault THOMAS. Il exercera ses fonctions conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.

- 2 voix Thibault -
- 1 Abstention -

Le gérant en exercice au jour de la présente assemblée devra procéder aux formalités imposées par la présente décision.

Ces résolutions sont adoptées à 2 voix - 1 Abstention -

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15H03 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et visé par un associé présent.

Visa du scrutateur

Thomas

Signature de la présidente

EXACOMPTA